

VIIEME SOMMET DE L’AEC

LA HAVANE: LE 4 JUIN 2016

**PROJET PRELIMINAIRE DE PLAN D’ACTION REVISION 3**

IV REUNION DE LA SOUS-COMMISSION POUR LA REDACTION DU PROJET PRELIMINAIRE DE

PLAN D’ACTION POUR LA PERIODE 2016-2018

SIEGE DE L’AEC :LE 14AVRIL 2016

*Dernière mise à jour: le 18 mars 2016*

**IV REUNION DE LA SOUS-COMMISSION POUR LA REDACTION DU PROJET PRELIMINAIRE DE PLAN D’ACTION POUR LA PERIODE 2016-2018**

**PROJET DE PLAN D’ACTION – REVISION 3**

1. **TOURISME DURABLE**
   1. **Mise en place de la Zone de Tourisme durable de la Grande Caraïbe (ZTDC)** Ce domaine d'activité inclut l'établissement et la reconnaissance de la Grande Caraïbe comme une région qui soutient et promeut le développement du tourisme durable, et qui également fournit le cadre politique et opérationnel pour la ZTDC. La portée du travail porte essentiellement sur la coordination des efforts régionaux pour soutenir la mise en place de la Région en tant que Zone de Tourisme durable par le biais de la mise en œuvre des aspects techniques contenus dans les « Normes en vue de l'identification, de l'approbation et de l'enregistrement des destinations faisant partie de la ZTDC ».

Les quatre actions principales à entreprendre dans ce domaine sont:

1.1.1 La continuation de la ratification de la Convention ZTDC et du Protocole par tous les Etats Membres et Membres Associés de l'AEC qui ne l’ont pas encore fait

1.1.2 Faire un suivi de la mise en œuvre auprès du Mécanisme de coopération régionale (MCR) qui permet l'application des Indicateurs de Tourisme durable dans les destinations sélectionnées par les Membres et les Associés de l'AEC

1.1.3 Elaborer un processus pour la Certification des destinations dans le cadre des Indicateurs de Tourisme durable.

1.1.4 Promouvoir le développement du tourisme multi-destinations dans le cadre de la ZTDC à condition qu’il soit conforme à l’implémentation des indicateurs du tourisme durable dans les destinations proposées par les Etats Membres et Membres Associés. A titre de cette modalité, cela créera une offre pour les destinations du tourisme durable qui peuvent être promues pour les visites.

*CUBA : 1.1.4 Promouvoir le développement du tourisme multi-destinations dans le cadre de la ZTDC à condition qu’il soit conforme à l’implémentation des indicateurs du tourisme durable dans les destinations proposées par les Etats Membres et Membres Associés. A titre de cette modalité, cela créera une offre pour les destinations du tourisme durable qui peuvent être promues pour des visites sous ces modalités dans des stands de la Grande Caraïbe et d’importantes Foires internationales de tourisme*

*COSTA RICA : [29 Avril 2016, Commentaire sur Remarque par Cuba] 1.1.4 Il faudra déterminer s’il existe des fonds économiques disponibles pour procéder à ce type de participation.*

**1.2** **Formation et Renforcement des capacités** Promouvoir la formation et l'éducation en matière de tourisme durable pour le renforcement des capacités des ressources humaines dans les différents domaines du secteur afin d'accroître la compétitivité des destinations dans la région.

Les trois actions principales à entreprendre dans ce domaine sont:

1.2.1 Promouvoir la mise en œuvre d'un Cadre régional pour l'enseignement technique et professionnel et la formation dans la Région

1.2.2 Elaborer un programme d'échange destiné aux étudiants et aux professionnels de la région pour l'apprentissage des langues en coordination avec le Centre

1.2.3 Renforcer les capacités de la sécurité touristique en continuant à échanger des expériences et meilleures pratiques par l’intermédiaire du Groupe de Travail Régional. Ceci aura aussi comme l’objectif la création d’un plan pour la sécurité touristique régionale qui éventuellement accréditera la destination au niveau de la sécurité touristique.

International de Guadeloupe pour une Approche Régionale des Langues (CIGAREL), une initiative du Conseil régional de la Guadeloupe et du Secrétariat d’INTERREG.

**1.3 Tourisme communautaire** Soutenirdes initiatives de tourisme communautaire conformément aux décisions découlant de la Réunion de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) des Organisations de tourisme régionales, ainsi que de soutenir le développement des micro, petites et moyennes entreprises liées au tourisme par le biais des partenariats régionaux et de la collaboration afin de contribuer à leur durabilité et leur croissance.

*MEXIQUE : conseille de ne pas mentionner la CELAC dans ce paragraphe afin de mieux positionner l’AEC en tant qu’organisateur de cette activité.*

*VENEZUELA : pense qu’il faut mentionner la CELAC dans ce paragraphe à cause de son importance à l’Amérique Latine et aux Caraïbes.*

*CUBA : suggère que si les deux institutions sont mentionnées, il faut faire un lien entre elles.*

Les deux principales actions à entreprendre dans ce domaine sont:

1.3.1 Créer une base de données sur les Projets de Tourisme Communautaire qui existent dans la région et partager des meilleures pratiques et des expériences apprises ainsi que participer à la réunion annuelle des Organisations du Tourisme Régional de la CELAC.

1.3.2 Créer une base de données du secteur de l'artisanat dans la Région et soutenir la coordination des activités qui permettront sa consolidation.

1. **DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DES RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES**
   1. **Réduction et Élimination Progressive des Obstacles au Commerce et à l'Investissement dans la Région de la Grande Caraïbe**.

Ce domaine sera axé sur la tenue de Réunions Techniques des Groupes de Travail sur les questions douanières et la facilitation portuaire, y compris celles relatives aux capacités hydrographiques des pays membres.

Les résultats escomptés sont la mise en œuvre du *Projet de Transit International des Marchandises (TIM),* et *du Transport Maritime de Courte Distance (TMCD),* qui englobe l'avancement des activités en matière du développement portuaire ainsi que le renforcement des capacités hydrographiques des autorités compétentes des pays de la AEC (FOCAHIMECA), à travers les Projets financés par le Gouvernement du Mexique, avec des ressources de l’Agence Mexicaine de Coopération Internationale pour le Développement (AMEXCID).

* + 1. Projet de Transit International des Marchandises (TIM)

Le TIM a pour objectif de réduire le temps de passage de marchandises en transit, à travers une procédure standardisée permettant d'intégrer en un seul document les informations requises par les autorités douanières (Document Unique de Transport - DUT), migratoires et phytozoosanitaire.

* + 1. Transport Maritime de Courte Distance (TMCD)

Tandis que le TMCD vise à analyser les obstacles et à identifier les actions concrètes qui contribuent à améliorer l'efficacité opérationnelle des ports dans la région, en cherchant à promouvoir le commerce intrarégional grâce au transport maritime à courte distance, avec un accent particulier mis sur l'appui aux petits ports. Ceci inclut également la création d'une banque de données des besoins ou des demandes d'importation et les offres d'exportation, visant à stimuler et à faciliter la croissance du commerce intrarégional.

* + - 1. Projet pour le Renforcement des Capacité Hydrographiques des États et Territoires de Mésoamérique et de la Caraïbe (FOCAHIMECA).

Enfin, le projet FOCAHIMECA vise à créer ou à renforcer les capacités hydrographiques des États et territoires de Mésoamérique et de la Caraïbe, par le biais de: a.) Le renforcement de la base de données bathymétriques des zones maritimes; b) la garantie de la sécurité de la navigation des navires marchands et touristiques entre les ports; et c) la création et/ou le renforcement de l'efficacité des routes de navigation et d'infrastructure portuaire qui favorisent le développement maritime et économique basée sur les informations recueillies.

*LA COLOMBIE PRESENTERA UNE RÉDACTION ALTERNATIVE DE CE PARAGRAPHE À INCORPORER UNE FOIS REÇU.*

*Note: La Colombie estime qu’il soit pertinent de réaffirmer les éléments soulevés lors de la XXX Réunion du Comité Spécial sur le Développement du Commerce et des Relations Économiques Extérieures, sur l'importance du Groupe de Travail qui examine la possibilité d'accorder des préférences tarifaires réciproques entre les pays, afin de consolider le processus d'intégration et d'accroître les flux commerciaux.*

* 1. **Promotion de Micro-, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) dans la Grande Caraïbe**.

Les activités visant à la promotion des MPME sont réalisées par le *Programme Conjoint de Coopération pour le Développement et le Renforcement des MPME de la Région de la Grande Caraïbe*, avec l'appui financier et technique du Gouvernement de la Colombie, par l'intermédiaire de son Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, de l'Agence Présidentielle de Coopération Internationale (APC-Colombie), et d'autres institutions ayant une expérience dans ce domaine.

* + 1. **Programme Conjoint de Coopération pour le Développement et Renforcement des MPME de la Région de la Grande Caraïbe**

Les actions seront orientées vers:

* + - 1. Le renforcement des capacités institutionnelles pour le développement des politiques et programmes;
      2. La conception des instruments financiers et non financiers pour entrepreneurs et MPME, et
      3. La promotion du commerce pour les MPME des Pays Membres de l'AEC.

**2.3 Promotion de la convergence et de l'approfondissement du commerce au sein de l’AEC à travers de nouveaux schémas**.

Celle-ci envisage la production de bulletins économiques, l'identification de voies possibles pour le commerce et les flux d'investissement.

De la même manière, la mise en œuvre de Cours, Séminaires et Ateliers de Formation destinés à élargir et à renforcer la connaissance des thèmes liés au commerce dans la Région de la Grande Caraïbe, avec l'assistance technique des organisations internationales spécialisées, et des institutions des pays de la Région, transférant des bonnes pratiques mises en application.

1. **TRANSPORT**

Le programme **« Unification de la Caraïbe par voie aérienne et maritime »** sera mis en œuvre par le biais d’activités dans le domaine du transport aérien et maritime, susceptibles de contribuer de manière efficace, à l’expansion du commerce et des investissements au sein de la Caraïbe, du tourisme multi-destinations, et de la coopération fonctionnelle en général entre les États Membres et Membres Associés de l’AEC.

Résultant du Plan d’action de Pétion Ville et prenant note des résultats de la Stratégie portuaire et maritime récemment conclue, la Direction concentrera son attention, au cours de la période, sur le renforcement des capacités des ports dans la région, et contribuera à la réduction des risques par l’amélioration de l’aide à la navigation et des cartes dans le bassin des Caraïbes au sens large. À cette fin, les actions suivantes seront entreprises :

* 1. **Cartes de routes maritimes de la Grande Caraïbe**. Mettre en œuvre des Phases IV et V des Cartes de routes maritimes de la Grande Caraïbe afin de montrer les services existants de transport maritime, leur fréquence et l’emplacement des différents agents des compagnies maritimes dans le cadre de la carte interactive existante qui est mise à jour systématiquement et rendue disponible sur le site web de l’AEC.
  2. **Stratégie portuaire et maritime de la Grande Caraïbe.** Mettre en œuvre du plan stratégique pour le développement maritime et portuaire de la Grande Caraïbe, afin de disposer d’un secteur maritime compétitif, capable de répondre aux besoins du commerce extérieur de la Grande Caraïbe, y compris la promotion et le développement des infrastructures portuaires en mesure de soutenir efficacement l’augmentation du trafic prévue avec l’expansion du Canal de Panama en 2016.

*CUBA :* *3.2 Stratégie portuaire et maritime de la Grande Caraïbe. Concevoir un Plan directeur sur la base du diagnostic portuaire préliminaire réalisé par la société-conseil hollandaise MTBS et exécuter celles des actions qui sont liées au développement des petits ports maritimes de la Grande Caraïbe, afin de disposer d’un secteur compétitif, capable de répondre aux besoins du commerce extérieur de la région y compris la promotion et le développement des infrastructures portuaires en mesure de soutenir efficacement l’augmentation du trafic prévue avec l’expansion du Canal de Panama en 2016 et du Canal interocéanique du Nicaragua.*

*COSTA RICA :* *[29 Avril 2016, Commentaire sur Remarque par Cuba] 3.2 À ce jour, il n'y a pas de certitude que le canal va être construit, ni quand sera le démarrage des travaux, dont il a été jugé inutile d’inclure dans le document.*

* + 1. **Cours sur la Gestion supérieure des ports**. Conformément aux conclusions de l’Étude sur les stratégies portuaires et maritimes de la Grande Caraïbe, qui a établi le renforcement des capacités de haut niveau particulièrement dans les ports de Niveau III, le projet inclura la réalisation des activités de formation dans les domaines clés identifiés suite à des consultations avec des autorités portuaires régionales.
    2. **Développement des petits ports par la coopération**. Améliorer l’efficacité des ports plus petits (Niveau 3) dans la Grande Caraïbe par la promotion de la coopération institutionnelle par l’intermédiaire des agences telles que l’Association des administrations portuaires de la Caraïbe (PMAC).
  1. **Faire avancer le thème de la Connectivité**. Travailler vers l’établissement d’un cadre d’activités avec des partenaires internationaux pour aborder et faire avancer des questions concernant la connectivité aérienne et maritime dans la région de la Grande Caraïbe.
     1. **Accord de Transport aérien entre les États Membres et Membres Associés de l’Association des États de la Caraïbe.** Continuer de promouvoir la mise en œuvre et l’actualisation de l’Accord afin de répondre au besoin d’une politique d’aviation générale pour la Grande Caraïbe, établissant un cadre juridique et de coopération susceptible d’offrir plus d’options de services aériens avec la réduction des coûts et des tarifs, l’augmentation du nombre de routes et de transporteurs et l’amélioration des services ; tout en satisfaisant aux critères les plus élevés de sécurité et de sûreté des opérations de l’aviation civile internationale. Définir des actions de coopération avec des agences internationales dans la sphère du transport maritime et de l’aviation afin d’améliorer et de faciliter la connectivité au sein de la région.
     2. **Convoquer des réunions d’experts sous le thème de la connectivité.** Établir un cadre d’activités pour aborder des questions sur la connectivité dans la région de la Caraïbe.

1. **RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES**

Eu égard à la vulnérabilité de nos pays et territoires aux catastrophes liées aux phénomènes naturels, l’AEC vise à favoriser la coopération internationale et le renforcement des compétences dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes. Après un examen approfondi des accords internationaux, tels que le Cadre de Sendai et l’élan vers l’intégration des données géospatiales dans la planification afin de réaliser les Objectifs de développement durable, la Direction se concentrera sur le développement des compétences géospatiales, des infrastructures de données spatiales et des outils de modélisation au cours de la période. À cette fin, les actions suivantes seront entreprises :

* 1. **Projet de poursuite de SHOCS II.** Mettre en œuvre un projet de poursuite de SHOCS II en utilisant les fonds fiduciaires de l’OMM fournis par le Gouvernement finlandais. Cette phase est destinée àaméliorer le rôle et renforcer les capacités des Institutions météorologiques et hydrométéorologiques nationales et des Agences de gestion des catastrophes dans les États Membres de l’AEC.
  2. **Diplôme international (virtuel) de Gestion des risques et de Réduction des catastrophes**. Ce diplôme vise à améliorer les compétences des officiels, des décideurs et des parties prenantes qui appartiennent à des institutions de gestion des risques dans les États Membres de l’AEC.
  3. **Projet des Caraïbes de l’UN-GGIM.** Ce projet, développé par l’Institut National de la Statistique et de la Géographie du Mexique, présentera les États de la Caraïbe à l’Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et aidera à lier les pays au cadre géodésique mondial, tout en améliorant les capacités en matière de SIG, l’Infrastructure de données spatiales et son utilisation au niveau de la planification dans la région.
  4. **Plateforme de l’information territoriale de la Caraïbe pour la prévention des catastrophes**. Ce projet continuera à s’appuyer sur les améliorations apportées dans le projet de l’UN-GGIM et mettra au point, avec l’aide des partenaires régionales, une carte en ligne basée sur le SIG pour le partage et la gestion des informations dans l’ensemble de la Caraïbe.
  5. **Aborder les vulnérabilités régionales**. Définir des activités de coopération avec d’autres agences pour contribuer aux instruments internationaux et aux processus relatifs à la RRC, ainsi que développer des actions pour aborder les questions de vulnérabilité au sein de la Région de la Grande Caraïbe en utilisant les dispositions du Cadre d'action pour l’après 2015 et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, en plus d'autres instruments relatifs à ce sujet qui sont reconnus et appliqués par les États Membres de l'AEC.
     1. **Convoquer des Réunions d’experts autour du thème de la vulnérabilité**. Identifier les activités à l’appui des Principes directeurs et des Priorités d'action sous le Cadre de Sendai à être réalisées par les pays de la région, et à établir les priorités pour une feuille de route en vue de sa mise en œuvre.
     2. **Convoquer le Symposium d’experts régional sur la Vulnérabilité**. Améliorer la résilience de la région face aux aléas naturels en identifiant les principales activités à être menées par les agences de gestion des catastrophes et le gouvernement.

**5. COMMISSION DE LA MER DES CARAIBES**

La Commission de la mer des Caraïbes reste consciente de son engagement à l’égard de la préservation de la mer des Caraïbes en tant que patrimoine commun et de la nécessité de continuer les efforts vers sa reconnaissance comme Zone spéciale dans la perspective du développement durable.

**5.1 Définition de la Zone spéciale dans la perspective du développement durable**

Sur la base des résultats de la consultation, et avec l’appui de la sous-commission juridique, scientifique et technique, la Commission a l’intention de faire progresser le dialogue entre les Pays Membres afin de définir les démarches nécessaires pour obtenir la reconnaissance de la mer des Caraïbes comme zone spéciale protégée dans la perspective du développement durable.

**5.2 Suivi du Symposium de la Commission de la mer des Caraïbes**

Continuer à mettre en œuvre les recommandations essentielles qui ont été développées lors du premier Symposium de la mer des Caraïbes et discutées à la XXI Réunion Ordinaire du Conseil des Ministres :

5.2.1Développer une réponse coordonnée de la Grande Caraïbe en face de la menace des algues Sargasses, l’invasion du poisson-lion et l’érosion côtière. Faciliter la collaboration avec la République française sur la proposition du plan de travail pour lutter contre la menace des algues Sargasses.

**5.3 Réunion annuelle d’experts pour améliorer le dialogue entre les scientifiques et les décideurs politiques**

Organiser tous les ans un symposium et/ou des ateliers de travail entre les experts et les fonctionnaires du gouvernement responsables pour la gestion et l’étude des enjeux qui sont liés à la durabilité de la mer des Caraïbes dans le cadre du changement climatique et qui constituent des menaces émergeantes pour la vie du peuple caribéen.

**5.4 Base de données de la Commission de la mer des Caraïbes**

La création d’une base de données qui centralise et dissémine des informations pertinentes sur les grandes menaces pour la durabilité de la mer des Caraïbes.

**6. CULTURE ET EDUCATION**

**6.1 ENCOURAGER LA COOPÉRATION EN MATIERE D’EDUCATION AVEC LES CENTRES UNIVERSITAIRES ET D’AUTRES INSTITUTIONS D’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA GRANDE CARAÏBE.** On s’efforcera de mener les actions suivantes:

**6.1.1** Encourager les recherches conjointes entre groupes de recherche des universités et d’autres institutions d’enseignement supérieur ayant un impact sur le développement socioéconomique et culturel de la Grande Caraïbe;

6.1.2 Etablir des centres de liaison pour la gestion de la mobilité dans chaque Etat associé. Il est important d’encourager les réunions entre ces centres de liaison pour organiser les convocations.

6.1.3 Il importe de promouvoir la création de Chaires de la Grande Caraïbe dans chacun des pays membres, pour stimuler la recherche et les publications conjointes entre les Etats Membres sur des questions concernant le développement de la Grande Caraïbe.

**6.2 COOPÉRATION CULTURELLE**

Favoriser la mise en œuvre de programmes concrets et tangibles de coopération culturelle pour renforcer les espaces reconnus d’échanges culturels dans la Grande Caraïbe tels que foires aux livres, festivals et marchés d’art et autres manifestations culturelles, parmi lesquelles il convient d’insister sur le sport, vu sa capacité à promouvoir l’amitié entre les peuples de la Caraïbe, ainsi que l’édification d’identités collectives. On propose, en particulier ce qui suit:

6.2.1Consolider le Réseau de carnavals, vu le succès de sa création à Santiago de Cuba en juillet 2015. Les carnavals de la Caraïbe sont l’une des plus riches expressions culturelles des peuples de la Grande Caraïbe, un patrimoine inestimable et l’un des principaux instruments dont nous disposons dans notre processus d’obtention d’une identité commune. On propose, à titre de tâche spécifique pour 2016-17, de collaborer avec le Réseau en fonction de ce qui suit:

6.2.1.1 Organiser, dans le cadre des carnavals, des séminaires, conférences, foires aux libres et échanges aux fins de promouvoir la coopération et l’amitié entre les peuples.

6.2.2 Créer la Bibliothèque virtuelle de la Grande Caraïbeoù seront représentées les œuvres fondamentales de la littérature de la région, en deux langues au moins pour celle de plus ample diffusion. Dans une première phase, elle disposera des textes traduits par Casa de las Américas de Cuba et d’autres institutions amies de la Grande Caraïbe désireuses de collaborer à cette initiative. A cette fin, on créera une page WEB de très haute qualité pour la bibliothèque virtuelle où les textes seront à la libre disposition de tous les étudiants, chercheurs et professeurs de la région.

*COSTA RICA : 6.2.2 Nous partageons pleinement cette proposition, mais nous pensons que d'autres points devraient être pris en compte comme, ceux de l'économie et de la culture, et les entreprises culturelles, en identifiant l'apport du secteur culturel au secteur qui est considéré le plus dynamique de l'économie contemporaine et du tourisme.*

**7. FONDS SPECIAL**

**7.1** **Intensifier les activités et les réunions avec les bailleurs de fonds potentiels pour financer les** projets contenus dans le programme de travail pour la période 2016-2018. Positionner l’Association des Etats de la Caraïbe (AEC) face aux bailleurs de fonds internationaux en tant que partenaire exécuteur et administrateur de projets par l’entremise du Fonds Spécial. Les actions sont les suivantes:

* + 1. Poursuivre les réunions avec les bailleurs de fonds, un par un.
    2. Participer à des réunions et manifestations contribuant aux objectifs de recherche de fonds du Fonds Spécial et doter l’AEC d’une plus grande visibilité en tant qu’administratrice de fonds et de coopération technique
    3. Structurer des alliances stratégiques avec des partenaires régionaux pour travailler conjointement.
    4. Encourager l’échange d’informations entre bailleurs de fonds
    5. Participer à des appels à proposition pour présenter les projets à des bailleurs de fonds potentiels

**7.2 Organiser des activités et des réunions avec les bailleurs de fonds internationaux.** Réaliser une réunion pour organiser une table ronde des bailleurs de fonds et à partir de là établir des alliances stratégiques permettant de structurer un plan de travail conjoint et un financement pour les projets du programme de travail pour la période 2016-2018.

Les activités sont les suivantes:

* + 1. Organiser un forum avec les bailleurs de fonds potentiels pour présenter les initiatives de l’AEC (tous les 2 ans)
    2. Définir les activités et les dates des réunions
    3. Identifier tous les bailleurs de fonds à inviter
    4. Organisation et exécution des activités et réunions
  1. **Canaliser le financement des bailleurs de fonds** (en espèces ou sous forme de coopération technique) pour les projets du programme de travail de la période biennale 2016-2017 qui obtiendraient du financement.

*CUBA : 7~~.3 Canaliser le financement des bailleurs de fonds (en espèces ou sous forme de coopération technique) pour les projets du programme de travail de la période biennale 2016-2017 qui obtiendraient du financement.~~*

*Mettre en œuvre un projet de renforcement institutionnel de l’Unité des projets du Fonds Spécial pour la transformer en mécanisme efficace d’élaboration de projets et de gestion du financement international. Les actions sont les suivantes:*

*7.3.1 Elaboration du projet de renforcement institutionnel de l’Unité des projets et recherche de financement pour cela.*

*7.3.2 Recrutement de 2 autres experts restantes pour renforcer l’Unité des projets.*

*7.3.3 Validation des résultats du projet en Réunion du Conseil des Ministres et analyse de sa viabilité.*

*COSTA RICA [29 Avril 2016, Commentaire sur Remarque par Cuba] :7.3.2 On estime qu'il faudra envisager la révision du budget afin de déterminer s’il existe des fonds disponibles pour ce recrutement et de définir à la fois le statut de la Directrice du Fonds Spécial, car à la date actuelle, elle n'est pas inclut en tant que partie du personnel de l’organisation, mais en tant qu’une consultante*